

Compte rendu séance du 20 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mai à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de Gavaudun s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence Monsieur Eric Congé, maire.

Date de la convocation : 16/05/2019

Nombre de Conseillers : En exercice 8 Présents/Votants 8 Représenté 0

Présent(e)s : Eric Congé, Marie-Claude Chabeaud, Père Boissière, Claudie Blot, Adrien Teyssedou, Marie-France Durand, Mélanie Wolfer, Sandrine Blot Absents : Serge Capmas, Brigitte Février arrivée à 19H50

Secrétaire de séance : Sandrine Blot

Ordre du jour :

- Délibération PLUI
- Préparation des élections
- Délibération chemin Teyssedou
- Divers : Informations communauté de communes, employés école, etc

I - DELIBERATION :

Délibération N° 24-2019 – Approbation PLUI

Mme CHABEAUD indique que le PLUI est terminé et a fait l'objet d'une présentation à la communauté de communes des Bastides en Haut Agenais Périgord mais qu'il n'est pas approuvé. Il a été demandé à chacune des communes de la communauté d'approuver le PLUI résultant des réunions de travail. Mme CHABEAUD rappelle les conditions dans lesquelles ont été élaborées le PLUI considérant que la méthodologie retenue était imposée par le cabinet d'étude et non choisie par les membres de la communauté de communes. Elle précise à cet égard que chaque commune peut si elle le souhaite, émettre des réserves.

La proposition de l'adoption du PLUI avec réserves est soumise au vote :

Pour : 6 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 2 voix

II – PREPARATION DES ELECTIONS EUROPEENNES :

Les tours de gardes ont été ainsi constitués :

8H00 – 9H00 : Eric conge et Serge Capmas

9H00 – 11H00 : Père Boissière et Sandrine BLOT

11H00 – 13H00 : Adrien Teyssedou et Claudie BLOT

13H00 – 15H00 : Marie-France Durand et Mélanie Wolfer

15H00 – 17H00 : Marie-Claude Chabeaud et Brigitte Février

17H00 – 18H00 : Eric conge et Serge Capmas

III - CHEMINS :

La communauté de communes des Bastides en Haut Agenais Périgord a établi un devis en vue de la réfection du chemin desservant les lieux dits « lagrange » et « marty » consistant à un empierrement et la pose d'un goudron bi-couches. Le montant des travaux s'élève à 11 260.00€ TTC.

M. le maire propose la prise en charge des travaux par la commune.

La proposition est soumise au vote et est acceptée avec 7 voix Pour.

IV – CONSULTATION CITOYENNE :

M. le maire souhaite recevoir les avis des habitants de la commune afin d'orienter les décisions qui pourraient être prises par le conseil. Il propose d'organiser une consultation citoyenne portant sur plusieurs projets communaux dont :

- l'aménagement de sécurité aux abords de l'école,
- la réalisation d'un local technique,
- l'implantation d'un colombarium,
- la mise en place d'un caveau municipal,
- l'arrêt du développement des friches en vallée de Gavaudun.

M le maire demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord sur le principe de cette consultation et reçoit un avis favorable.

V – DIVERS :

1) feu d'artifice : le 14 juillet 2019 aura lieu un marché gourmand sur la place de Gavaudun comme tous les dimanches d'été. A cette occasion, il sera offert par la municipalité un feu d'artifice d'environ 15 minutes pour un coût de 630€.

2) Château : il a été constaté qu'au moins un témoin d'écartement présent sur le rocher du château a bougé et qu'il n'en existe aucun relevé. Un état des lieux va être demandé avec photographies, etc. qui sera consigné sur un registre prévu à cet effet.

3) Personnel de l'école : 2 personnes sont en arrêt de travail.

4) Feu de la Saint Jean : il aura lieu le 28 juin 2019, l'ensemble de la population est invité à cette occasion.

Fin de la réunion : 20H30